

## A savoir

Le **BTSA DATR (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)** est un diplôme de bac + 2 qui se prépare en deux ans en formation initiale mais aussi en alternance. Ce diplôme est délivré par le ministère de l'Agriculture et il forme les étudiants à devenir des animateurs du développement en milieu rural. La formation est axée sur une bonne connaissance des acteurs du territoire, des réseaux et des politiques publiques mais aussi sur la gestion de projet, l'apprentissage de la gestion économique et humaine des structures impliquées dans l'offre de service en milieu rural ou dans les actions de développement.

L'étudiant apprend aussi à réaliser des diagnostics ciblés de territoire et formuler, à l'issue de ces études, des préconisations argumentées. Dans cette perspective, une partie des cours porte sur la communication professionnelle, les techniques d'animation, de médiation et de négociation. L'ensemble de ces connaissances doivent permettre au futur professionnel d'acquérir la méthodologie nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre un projet de service en territoire rural.

Le titulaire de ce BTSA peut être employé dans une collectivité territoriale ou une structure de prestation de services (syndicat, association, entreprise...) dans laquelle il travaillera comme animateur, responsable/organisateur d'événements, mais aussi conseiller en formation, en création d'entreprise, chargé d'insertion professionnelle... Ses activités sont liées à l'animation et au développement des territoires ruraux et visent les usagers, les exploitations agricoles ou les entreprises rurales.

## Secteurs d'activité

Le titulaire de ce diplôme est employé dans des collectivités territoriales (**communes, structures intercommunales, pays...**), dans des **associations**, ou groupements d'associations, **entreprises, exploitations, mutuelles, chambres consulaires** ... Tous les emplois visés sont en rapport avec la diversité des services offerts en territoire rural, dans une perspective de durabilité.

## Type d'emplois accessibles :

**Animateur/animatrice de développement territorial ;**  
**Chargé/chargée de développement local ;**  
**Chargé / chargée d'accueil en office de tourisme ;**  
**Chargé/chargée de promotion du patrimoine ;**  
**Responsable événement ;**  
**Animateur / animatrice en centre socio-culturels ;**  
**Animateur/animatrice de foyer rural ;**  
**Animateur/animatrice d'organismes agricoles.**

## Témoignage

Animateur/animatrice nature : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/animateur-nature-animatrice-nature>

Chargé(e) de mission de développement local : <https://www.youtube.com/watch?v=bSXbG6X0n8g>

Animateur(trice) socioculturel(le) : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/animateur-socioculturel-animatrice-socioculturelle>

## Poursuite d'études

Le BTSA est un diplôme conçu pour une insertion professionnelle.

Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre ses études en

- **licence professionnelle** dans les domaines tels que la **conduite de projet en espace rural, le tourisme, l'animation locale...**
- **Certificat de Spécialisation (CS)** Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural.

Les diplômés de DATR bénéficient d'une reconnaissance partielle d'équivalence avec le **diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « développement de projets, territoires et réseaux »**.

## Devenir des candidats 4 mois après la sortie de notre formation : Formation débutée en 2020

Nombre de candidats	En emploi	En emploi dans le secteur visé par la formation	En formation	En service civique	Demandeurs d'emploi	Taux d'insertion

Fiche insertion 1.1.1 Version 25.01.21